



ARRETE N° 67/2026
AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN
CAMION DE DÉMÉNAGEMENT
5 rue Taillard

Le Maire de la Commune de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article L.2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Vu la demande en date du 28 juillet 2026 de madame DERAY Noémie sise 5 rue Taillard, qui sollicite l'autorisation de stationner un camion de déménagement au 5 rue Taillard le samedi 1^{er} août 2026 de 8h00 à 12h00.

Considérant que pour l'intérêt général, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, la rue sera bloquée

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : - Madame DERAY Noémie est autorisée à stationner sur le domaine public à titre gracieux et temporaire un camion de déménagement, au 5 rue Taillard le samedi 1^{er} août 2026 de 8h00 à 12h00

ARTICLE 2 : - La mise en place visée à l'article 1^{er} sera réalisée de façon à ne pas gêner la circulation. En cas de défaillance dans l'organisation de la circulation, cette dernière pourra entraîner la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 3 : - Madame DERAY Noémie est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter du stationnement du camion de déménagement.

ARTICLE 4 : - La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **deux mois** à partir de son affichage.

ARTICLE 7 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Chaumes-en-Brie
- Madame DERAY Noémie
-

Date de notification :
Date d'affichage :
Date de désaffichage :

Fait à Chaumes-en-Brie, le 28 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation
La Directrice des services
Administratifs

Marion DUPUIS